

## Conditions de participation – conditions générales

Cette manifestation est organisée en collaboration entre les centres de conseils agricoles de Grangeneuve, Liebegg, et Strickhof ainsi que la centrale Suisse de la culture maraîchère, CCM. Veuillez donc tenir compte des conditions générales spécifiques suivantes.

### Inscription:

Le délai d'inscription est fixé au 1 septembre 2023. Autant des inscriptions par écrit à [info@szg.ch](mailto:info@szg.ch) que les inscriptions en ligne sur <http://www.gewaechshaustagung.ch> sont définitives. Avec son inscription, le/la participant/e reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales du cours.

### Modalités de paiement / droits de propriété:

Le forfait de CHF 500.00 (CHF 450.00 en ligne) et le montant du dîner de CHF 90.00 est à payer dans les 10 jours qui suivent la réception de la confirmation d'inscription. Le forfait comprend : les repas sans le dîner et la documentation en PDF - téléchargement via un accès personnalisé. La documentation du cours est destinée exclusivement au/à la participant/e et ne doit pas être transmis à des tiers.

### Hébergement, voyage et déplacement:

Les organisateurs ont réservé un nombre limité de possibilités d'hébergement qui peuvent être sélectionnées lors de l'inscription. Les frais de déplacement vers et sur le lieu de la manifestation sont à la charge des participants, de même que les boissons supplémentaires lors du dîner et les repas supplémentaires.

### Désinscription/annulation:

L'inscription est définitive. Le/la participant/e doit annoncer sa résiliation par écrit à la CCM. En cas de résiliation avant la fin du délai d'inscription, l'annulation est sans frais. En cas de résiliation après le 1 septembre 2023, la totalité du prix forfaitaire de CHF 500.00 (CHF 450.00 en ligne) sera facturée. En cas d'un nombre d'inscriptions (sur place ou en ligne) trop faible, les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de l'organiser uniquement sur place ou de reporter la manifestation avec comme conséquence le remboursement intégral des frais d'inscription aux participants.

### Droit applicable et tribunal compétent:

Tous les litiges en lien avec une formation continue de la centrale Suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales sont soumis au droit suisse. Tribunal compétent ; tribunal régional de l'Emmental-Haute Argovie à Berthoud.

## Commanditaires principaux

